

Conseil d'administration

Objet : Procès-verbal
Date : Séance ordinaire du 24 novembre 2021
Heure : 15 h (heure de la Gaspésie)
Lieu : Vidéoconférence (Zoom)

MEMBRES PRÉSENTS

- M^{me} Yolaine Arseneau Directrice générale et secrétaire générale
- M. Antonio J. Blouin Groupe socio-économique et vice-président
- M. Paul-André Bourque-Éloquin Entreprise
- M. Olivier Brien Étudiant, préuniversitaire (jusqu'à 18 h)
- M. Guillaume Chassé Enseignant, campus de Gaspé
- M^{me} France Côté Parent
- M. Jean-Michel Côté Titulaire de DEC, programme technique (à partir de 16 h 30)
- M. Joey Fugère Parent
- M. Jean Gagné Directeur des études
- M^{me} Josée Laflamme Groupe socio-économique (jusqu'à 17 h 30)
- M^{me} Junlian Leblanc Titulaire de DEC, préuniversitaire
- M. Jean-Thomas Roy Étudiant, préuniversitaire
- M^{me} Lisandre G.-Solomon Enseignante, campus des Îles-de-la-Madeleine
- M^{me} Caroline Stevens Groupe socio-économique (jusqu'à 17 h)

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ;
2. Vérification des présences et atteinte du quorum ;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
4. Déclaration d'intérêts ;
5. Suivi des postes au conseil d'administration ;
6. Approbation des décisions :
 - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 octobre 2021 ;
7. Suivi du procès-verbal du 19 octobre 2021 ;
8. Période de questions pour la communauté collégiale ;
9. Approbation du rapport financier annuel ;
10. Autorisation d'emprunts par marge de crédit pour les projets subventionnés par le MES ;
11. Approbation du rapport annuel du Cégep 2020-2021 ;
12. Approbation des calendriers scolaires 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024 du campus de Montréal ;
13. Modification au Règlement n° 11 « Droits de toutes natures, cotisations et frais tarifés » ;
14. Mise à jour annuelle du Plan décennal des investissements d'infrastructure de recherche (PDIR) des collèges 2022-2032 ;
15. Dépôt d'une demande pour l'achat d'équipements scientifiques et parc mobile pour le CCTT des pêches et de l'aquaculture ;
16. Approbation du rapport annuel d'activités du CCTT en pratiques sociales novatrices en développement durable ;
17. Approbation du rapport annuel d'activités du CCTT des pêches et de l'aquaculture ;
18. Nomination d'une représentante ou d'un représentant du Cégep au CA de la Fondation Cornélius-Brotherton ;
19. Création du comité-conseil sur la planification stratégique ;
20. Protocole d'entente pour la vérification d'absence d'empêchements ;
21. Nomination d'une représentante ou d'un représentant du Cégep au CA de Merinov ;
22. Correspondance ;
23. Dépôt du procès-verbal du comité exécutif du 19 octobre 2021 ;
24. Information du président ;



25. Information de la directrice générale ;
26. Information du directeur des études ;
27. Dépôt du rapport annuel 2020-2021 du Comité d'éthique de la recherche ;
28. Suivi des travaux des comités du CA ;
29. Suivi des travaux à la résidence étudiante ;
30. Suivi du campus de Montréal ;
31. Suivi des activités à l'international ;
32. Questions diverses ;
33. Date de la prochaine assemblée ;
34. Levée de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

En raison de l'absence du président, le vice-président, M. Antonio J. Blouin, ouvre la séance à 15 h 01 et souhaite la bienvenue aux membres et tout particulièrement aux quatre nouveaux membres du conseil :

- Olivier Brien, représentant des étudiantes et étudiants dans un programme préuniversitaire (Association étudiante de Gaspé) ;
- Louis-Thomas Roy, représentant des étudiantes et étudiants dans un programme préuniversitaire (Association étudiante de Gaspé) ;
- Junlian Leblanc, représentante des titulaires de DEC dans un programme préuniversitaire ;
- Charles Flageole, représentant du personnel cadre du Cégep (membre observateur).

Le vice-président informe les membres qu'il s'agit de la dernière séance pour Lisandre G.-Solomon et la remercie pour sa générosité et sa dévotion. Il souligne son apport aux séances du conseil grâce à ses compétences. Sa remplaçante, M^{me} Nancy Vigneau, assistera à la prochaine séance du conseil. Lisandre remercie le conseil à son tour et souligne qu'elle a aimé son expérience.

2. VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET ATTEINTE DU QUORUM

La secrétaire générale procède à la vérification des présences et confirme l'atteinte du quorum.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La secrétaire générale procède à la lecture de l'ordre du jour. Les membres sont invités à ajouter des sujets.

Olivier Brien propose d'ajouter un sujet au point 32 « Questions diverses » intitulé : nouvelle position de l'association étudiante.

Sur une proposition de Lisandre G-Solomon, appuyée par Josée Laflamme, il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour en tenant compte des modifications apportées.

Résolution CA-2122-26

Fichier joint : *Projet ordre du jour_CA_2021-11-24*

4. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

Le vice-président invite les membres à signifier tout conflit d'intérêts ou toute apparence de conflit d'intérêts en lien avec un ou des sujets inscrits à l'ordre du jour.

Aucun conflit d'intérêts n'est signifié.

5. SUIVI DES POSTES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le vice-président présente le suivi des postes à pourvoir au conseil d'administration :

Groupe socio-économique :

M^{me} Josée Laflamme nous a informés qu'elle ne renouvelerait pas son mandat qui prendra fin le 22 février 2022. Les démarches pour assurer son remplacement ont été initiées auprès du ministère de l'Enseignement supérieur. Au moment de son remplacement, un poste sera à pourvoir au comité exécutif.

Représentante ou représentant du personnel de soutien

Une demande a été envoyée au syndicat du personnel de soutien de Gaspé.

6. APPROBATION DES DÉCISIONS

6.1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 OCTOBRE 2021

La secrétaire générale est exemptée de la lecture du procès-verbal qui a été acheminé aux membres en conformité avec le Règlement n° 1 de régie interne du Cégep.

Sur une proposition de Joey Fugère, appuyée par Guillaume Chassé, il est résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 octobre 2021.

Résolution CA-2122-27

Fichier joint : Procès-verbal_CA_2021-10-19

7. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 19 OCTOBRE 2021

La directrice générale présente les suivis du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 octobre 2021.

Projet d'antenne gaspésienne de l'UQAR

À titre de rappel, le Cégep est en discussion avec l'UQAR pour un projet d'antenne universitaire de l'UQAR en Gaspésie incluant la présence de ressources dans chacun des campus du Cégep. Quatre secteurs ont été identifiés pour l'offre de formations : travail social, soins infirmiers, sciences de l'éducation et sciences de l'administration.

Le projet chemine et a été présenté à la ministre McCann par la directrice générale du Cégep et le recteur de l'UQAR. La présentation, qui est confidentielle, peut être consultée en annexe. Le ministre régional, M. Julien, sera rencontré prochainement.

Fichier joint : Antenne_UQAR_GIM_Presentation

Rencontre avec le MAPAQ concernant Merinov

Le Cégep et le MAPAQ se sont rencontrés afin de discuter des enjeux de collaborations avec Merinov. La direction du Cégep et celle de Merinov se sont également rencontrées pour trouver des pistes de solutions afin d'améliorer le climat lors des rencontres entre les équipes des deux organisations. Ces discussions vont se poursuivre en janvier 2022.

De plus, le Cégep a formulé une demande de rencontre avec l'UQAR et le MAPAQ pour discuter des enjeux de collaboration avec Merinov. Un suivi sera effectué lors de la séance de février 2022.

Demande de révision à la Commission d'accès à l'information (CAI)

La chronologie des événements peut être consultée dans le procès-verbal du 19 octobre 2021. Voici les informations depuis la dernière séance du conseil :

- 27 octobre 2021 : Le médiateur de la CAI demande si les parties souhaitent traiter la révision en médiation. Les parties acceptent de participer à la médiation. Le Cégep est représenté par M^e Archambault ;
- 11 novembre 2021 : Rencontre de médiation. Le ministère va probablement fournir les extraits du rapport visant le Cégep au début du mois de décembre. L'avocat du Cégep a également proposé que le ministère rédige une lettre qui confirme :
 - 1) que l'enquête visant le Cégep est terminée ;
 - 2) qu'il n'y aura pas de suite ;
 - 3) que l'enquête n'a trouvé aucun manquement de la part du Cégep.

Le ministère reviendra avec sa position au début du mois de décembre.

Facebook du campus de Montréal

Lors de sa rencontre du 19 octobre 2021, le conseil a demandé à connaître les raisons pour lesquelles le campus de Montréal a une page Facebook différente de celle du Cégep de la Gaspésie et des Îles. Le Service des communications et des activités internationales a transmis les réponses suivantes :

La page Facebook du Cégep de la Gaspésie et des Îles et celle du campus de Montréal ont pour fonction de recruter de futurs étudiantes et étudiants et de souligner les bons coups de la communauté collégiale. Toutefois, leur public cible est différent. Les bonnes pratiques recommandent de ne pas partager de publications provenant d'autres pages et de toujours garder en tête l'objectif et le public cible. Ce faisant, il n'est pas recommandé de partager du contenu entre ces deux pages même si celles-ci font partie de la même communauté collégiale élargie.

Résidence à Carleton

À titre de rappel, le ministère a annoncé de nouveaux budgets (10 millions) pour les résidences. Ces sommes pourraient servir à financer la construction d'infrastructures et assurer leur fonctionnement. À noter que ce budget est partagé entre 19 cégeps et qu'il pourra financer que quelques projets.

Devant l'importante pénurie de logements dans la Baie-des-Chaleurs, le Cégep a manifesté au ministère son intérêt à construire une résidence à Carleton-sur-Mer. Le Cégep a également manifesté son intérêt à faire l'acquisition d'une maison à logements aux Îles-de-la-Madeleine.

Un suivi sera effectué au conseil lorsqu'il y aura de nouveaux développements.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LA COMMUNAUTÉ COLLÉGIALE

En conformité avec la résolution CA-02-176, la secrétaire générale a informé la communauté collégiale qu'une période de questions serait prévue à l'ordre du jour de la réunion du conseil.

Aucune question n'a été reçue.

9. APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL (RFA)

Les vérificateurs ont audité le rapport financier 2020-2021 du Cégep selon les consignes reçues du ministère de l'Enseignement supérieur. La directrice des ressources matérielles et financières, M^{me} Karoline Morris, présente les faits saillants du rapport :

À nouveau cette année, et ce, pour une sixième année consécutive, le Cégep termine son année financière avec un excédent des revenus sur les dépenses. Le rapport financier annuel au 30 juin 2021 indique un excédent au fonds de fonctionnement de 586 511 \$ portant ainsi le solde de fonds à 2 326 240 \$.

Résultats par centre de responsabilité pour les trois dernières années

	Ens. régulier	F. continue	Cours d'été	CCTT	Services auxiliaires	Total
2020-2021	531 169 \$	365 536 \$	9 860 \$	– \$	(320 054) \$	586 511 \$
2019-2020	914 346 \$	47 271 \$	(1 375) \$	– \$	(202 602) \$	757 640 \$
2018-2019	291 141 \$	790 386 \$	(758) \$	– \$	16 303 \$	1 097 072 \$

Solde du fonds de fonctionnement pour les trois dernières années

	Excédent (déficit)	Immobilisations	Total	Solde de fonds
2020-2021	586 511 \$	(672 668) \$	(86 157) \$	2 326 240 \$
2019-2020	757 640 \$	(173 974) \$	583 666 \$	2 412 397 \$
2018-2019	1 097 072 \$	(185 612) \$	911 460 \$	1 828 731 \$

Enseignement régulier

À nouveau cette année, l'enseignement régulier affiche un résultat satisfaisant ; l'élément qui fait habituellement la différence est lié aux coûts de convention des enseignants.

Le montant reçu pour couvrir ces frais correspond à 3,3 % de la masse salariale. Cette année, ce montant n'a pu couvrir les frais engagés. Une perte de près de 118 000 \$ est donc constatée pour l'année 2020-2021 (la perte s'élevait à 243 000 \$ en 2019-2020).

Malgré cette perte, l'enseignement régulier affiche un résultat positif de 531 169 \$. Ce montant s'explique principalement par le montant des intérêts générés au compte bancaire en raison des sommes encaissées pour les inscriptions au campus de Montréal. Avec les difficultés connues à Montréal, ce montant est moins élevé que l'an dernier, mais il est tout de même considérable (124 000 \$ vs 365 000 \$ en 2019-2020). Les sommes reçues pour couvrir les frais administratifs assumés par le Cégep pour le campus de Montréal ont aussi contribué à ce résultat (484 686 \$).

Les fonds alloués par le Ministère pour couvrir les frais additionnels engendrés par la pandémie ont permis de supporter les correctifs qui ont été nécessaires pour permettre d'offrir un enseignement sécuritaire et optimal avec les conditions imposées par la Santé publique.

Formation continue (Groupe Collegia et pêche)

Les services de formation continue ont connu une meilleure année que celle qui était anticipée.

La formation continue pêche obtient une perte d'environ 38 000 \$ alors qu'une perte de 100 000 \$ avait été budgétée. Les allègements accordés par la Santé publique ont permis une reprise des activités de formation plus grande ce qui a contribué à l'obtention de ce résultat.

Les activités de Groupe Collegia ont été grandement affectées par le contexte de pandémie lié à la COVID-19 et les problèmes liés à la délivrance des permis d'études ont affecté et affectent toujours la situation financière de ce service autofinancé.

Malgré tout, Groupe Collegia affiche un résultat positif intéressant de 403 000 \$ (vs 150 000 \$ anticipé). Le campus de Montréal est en déficit de 57 000 \$, mais les autres services ont bien performé, notamment les projets à l'international.

Cours d'été

Des cours d'été ont été offerts en 2020-2021 : un léger profit de 9 860 \$ a été constaté.

CCTT

Résultat net nul tel qu'il se doit.

Services auxiliaires

Les restrictions imposées par la Santé publique dans le contexte de pandémie lié à la COVID-19 affectent grandement ces services. L'année 2020-2021 a, encore une fois, été très difficile.

Pour les résidences, les taux d'occupation encore réduits, en raison notamment de l'enseignement à distance, ont eu des impacts majeurs. Une perte de 115 000 \$ était anticipée. Toutefois, en raison de l'encaissement d'un montant de 238 000 \$ pour le règlement d'un volet de l'incendie de 2018, l'année se termine avec un déficit de seulement 21 300 \$.

Le pavillon des sports Marcel-Bujold termine l'année 2020-2021 avec une perte de 258 340 \$ comparativement à une perte anticipée de 75 000 \$. Cet écart est expliqué par les restrictions imposées par la Santé publique :

- La fermeture complète du pavillon, qui a duré environ deux mois ;
- L'offre des cours à la population disponible seulement depuis la mi-avril ;
- Nombre réduit de participants dans les cours en raison de la distanciation.

Le centre sportif de Carleton-sur-Mer termine l'année 2020-2021 avec une perte moins importante, soit de 38 000 \$ comparativement à une perte anticipée de 65 000 \$. La grande réduction des services et des coûts fixes moins importants que dans les deux autres services a contribué à ce résultat.

Conclusion

Le Cégep de la Gaspésie et des Îles, malgré une année haute en revirements, rebondissements et investissements, termine avec un résultat très satisfaisant portant le solde de fonds à 2 326 240 \$. On remarque une légère baisse en raison des investissements faits à partir du fonds de fonctionnement.

La prochaine année s'annonce aussi pleine de défis pour l'organisation; le solde de fonds est cependant sécurisant pour la suite des choses. La vigilance et la prudence seront toujours au cœur des décisions.

M. Bourque-Éloquin, président du comité d'audit et des finances, présente les travaux du comité. Deux rencontres ont eu lieu et ont permis aux membres de poser leurs questions aux auditeurs. Compte tenu des travaux effectués, des réponses reçues des auditeurs et du rapport sans réserve d'audit, le comité recommande unanimement au conseil l'adoption du rapport financier.

M. Bourque-Éloquin précise que les auditeurs ont souligné la qualité des collaborations et des informations fournies par l'équipe du Service des finances.

Considérant le rapport sans réserve du vérificateur indépendant du Cégep de la Gaspésie et des Îles ;

Considérant la recommandation favorable du comité d'audit et des finances lors de sa rencontre du 23 novembre 2021 ;

Considérant l'obligation de transmettre au ministère de l'Enseignement supérieur le rapport financier annuel avant le 1^{er} décembre 2021 ;

Sur une proposition de France Côté, appuyée par Caroline Stevens il est résolu :

D'accuser réception du rapport d'audit 2020-2021 tel que transmis par les vérificateurs indépendants.

D'approuver le rapport financier 2020-2021 et de le transmettre au ministère de l'Enseignement supérieur avant le 1^{er} décembre 2021.

Résolution CA-2122-28

*Fichiers joints : Annexe2_Resultats_Centres_de_responsabilites_RFA2021,
Evolution_solde_de_fonds_RFA2021, Faits_saillants_RFA2021, Résultats_RFA2021,
Situation_financiere_RFA2021*

10. AUTORISATION D'EMPRUNTS PAR MARGE DE CRÉDIT POUR LES PROJETS SUBVENTIONNÉS PAR LE MES

Le ministère de l'Enseignement supérieur demande au conseil d'adopter une résolution lui permettant de contracter des emprunts par marge de crédit pour financer les projets d'investissements pour lesquels le Cégep a une subvention accordée par le ministère. Il s'agit de projets spéciaux qui ne sont pas financés par les allocations accordées annuellement au Cégep.

Le vice-président propose au conseil d'autoriser une dispense de lecture pour cette résolution, proposition que le conseil accepte.

Attendu que, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le Cégep de la Gaspésie et des Îles (l'« Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 décembre 2022, lui permettant d'effectuer des emprunts par marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour financer ses projets d'investissement pour lesquels une subvention est accordée par la ministre de l'Enseignement supérieur (les « Projets »);

Attendu que le montant des emprunts à contracter, en vertu de ce régime d'emprunts ne devra pas excéder les montants autorisés par la ministre de l'Enseignement supérieur, conformément à la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* (RLRQ, chapitre C-29) et à la Loi sur l'administration financière;

Attendu que les Projets seront financés uniquement auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

Attendu que tout emprunt temporaire effectué auprès d'institutions financières pour le financement des Projets, doit, à l'échéance ou dès que possible, être financé auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

Attendu qu'il est opportun, à cet effet, d'autoriser le régime d'emprunts en vertu duquel l'Emprunteur peut effectuer des emprunts par marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, et d'en approuver les conditions et modalités;

Attendu que, conformément à l'article 83 de la Loi sur l'administration financière, l'Emprunteur souhaite, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'approuver les conditions et les modalités des emprunts soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

Attendu que ce régime d'emprunts doit être autorisé par la ministre de l'Enseignement supérieur, conformément à la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* et à la Loi sur l'administration financière;

Sur une proposition de Junlian Leblanc, appuyée par Joey Fugère, il est résolu :

1. **Que**, sous réserve de l'autorisation requise de la ministre de l'Enseignement supérieur, l'Emprunteur soit autorisé à instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 décembre 2022. Ce régime lui permettra d'effectuer des emprunts par marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour financer ses projets d'investissement pour lesquels une subvention est accordée par la ministre de l'Enseignement supérieur (les « Projets »), selon les limites et caractéristiques suivantes :
 - a) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre ;
 - b) les emprunts par marge de crédit seront réalisés en vertu d'une convention de marge de crédit à intervenir avec le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, conformément aux conditions et aux modalités qui y sont établies ;
 - c) le montant des emprunts effectués par marge de crédit ne devra, en aucun temps, excéder les montants autorisés par la ministre de l'Enseignement supérieur en vertu de lettres d'autorisation qu'elle délivre de temps à autre.
2. **Que** les Projets soient financés uniquement auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement ;
3. **Qu'**aux fins de déterminer le montant des emprunts auquel réfère le paragraphe 1c), il ne soit tenu compte que du solde des emprunts en cours, non encore remboursés et contractés auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, incluant le montant des emprunts temporaires contractés auprès d'institutions financières pour les Projets antérieurs à la présente résolution ;
4. **Que** tout emprunt temporaire en cours contracté auprès d'institutions financières pour les Projets soit, à l'échéance ou dès que possible, réalisé auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement ;
5. **Qu'**aux fins de constater chaque emprunt ou un remboursement de capital ou d'intérêt sur les marges de crédit, l'Emprunteur soit autorisé à remettre au ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, une confirmation de transaction ;
6. **Que** la directrice générale, la directrice des ressources matérielles et financières, ou le directeur des études de l'Emprunteur, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soit autorisé, pour et au nom de l'Emprunteur, à signer toute confirmation de transaction aux fins de constater chaque emprunt contracté aux termes des marges de crédit ou tout remboursement d'emprunt sur ces marges ;

7. **Que** la directrice générale, la directrice des ressources matérielles et financières, ou le directeur des études de l'Emprunteur, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soit autorisé, pour et au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de marge de crédit, à consentir à tout ajout ou modification non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes et à poser tous les actes et à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux emprunts par marge de crédit;
8. **Que** la présente résolution remplace toutes les résolutions antérieurement adoptées pour les mêmes fins.

Résolution CA-2122-29

11. APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL DU CÉGEP 2020-2021

Comme prévu à la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*, le Cégep doit produire un rapport de ses activités pour l'année 2020-2021 faisant état des résultats obtenus en regard des objectifs fixés dans le plan stratégique. Les faits saillants du Rapport annuel 2020-2021 sont présentés.

La directrice générale présente brièvement les différentes parties du rapport et invite les membres du conseil à en prendre connaissance.

Considérant l'obligation prévue à la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* de déposer un rapport annuel au ministère de l'Enseignement supérieur ;

Sur une proposition de Julian Leblanc, appuyée par Paul-André Bourque-Éloquin il est résolu :

D'approuver le rapport annuel 2020-2021 du Cégep de la Gaspésie et des Îles en vue de le transmettre au ministère de l'Enseignement supérieur.

Résolution CA-2122-30

Fichier joint : *Rapport_annuel_Cegep_2020-2021*

12. APPROBATION DES CALENDRIERS SCOLAIRES 2021-2022, 2022-2023 ET 2023-2024 DU CAMPUS DE MONTRÉAL

Le directeur des études présente ce point. Les calendriers scolaires des années 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024 du campus de Montréal ont été préparés selon les paramètres adoptés en octobre 2020.

Considérant que les calendriers scolaires proposés sont conformes aux paramètres adoptés en octobre 2020 ;

Considérant la recommandation favorable de la Commission des études lors de sa séance du 10 novembre 2021 ;

Considérant la responsabilité confiée au conseil d'administration mentionnée à l'article 2.04 du Règlement de régie interne d'approuver les calendriers scolaires ;

Sur une proposition de Joey Fugère, appuyée par Guillaume Chassé, il est résolu :

D'approuver les calendriers scolaires 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024 du campus de Montréal.

Résolution CA-2122-31

Fichiers joints : Calendrier_scolaire_2021-2022_Campus_MTL, Calendrier_scolaire_2022-2023_Campus_MTL et Calendrier_scolaire_2023-2024_Campus_MTL

13. MODIFICATION AU RÈGLEMENT SUR LES DROITS DE TOUTES NATURES, COTISATIONS ET FRAIS TARIFÉS (RÈGLEMENT N° 11)

Le directeur des études présente ce point. Les travaux récents concernant le règlement sur les droits d'admission, droits d'inscription et autres droits afférents aux services d'enseignement collégial (Règlement N° 2) ont fait ressortir la nécessité d'effectuer deux modifications au règlement sur les droits de toutes natures, cotisations et frais tarifés (Règlement N° 11). Les deux règlements sont étroitement liés puisqu'ils concernent les frais facturés aux étudiantes et aux étudiants. Les modifications de l'un ont des impacts sur l'autre. Voici les modifications :

- Article 4 : La première modification concerne la définition d'une confirmation d'inscription dans le cadre d'une attestation d'études collégiales (AEC). Le fonctionnement des AEC étant différent, les modalités d'inscription varient (méthode de confirmation d'inscription et échéanciers). Il est donc important de définir ces modalités puisque les articles relatifs à la perception et aux remboursements dépendent de ces modalités.

- Articles 3.06 et 7.02 : Une modification mineure est apportée concernant les frais liés à la production de documents officiels pour les étudiantes et les étudiants étrangers.
- Comme la quantité de documents qui doivent être produits est importante, le Cégep leur facturera un montant de 10 \$ par session plutôt que de les facturer à la pièce.
- Article 3.01 : Le montant relatif aux droits de toutes natures a été mis à jour pour inclure l'indexation.

Considérant la nécessité de préciser davantage les modalités d'inscription à une AEC ;

Considérant l'importance d'avoir une procédure claire lorsque vient le temps de traiter les demandes de remboursement ;

Considérant le dépôt d'un avis de motion à la séance du 9 juin 2021 ;

Considérant la recommandation favorable de la Commission des études lors de sa séance du 10 novembre 2021 ;

Sur une proposition de Lisandre G.-Solomon, appuyée par Joey Fugère, il est résolu :

D'adopter les modifications au règlement sur les droits de toutes natures, cotisations et frais tarifés au Cégep de la Gaspésie et des Îles (Règlement N° 11) et de transmettre la nouvelle version du règlement au ministère de l'Enseignement supérieur.

Résolution CA-2122-32

Fichier joint : Règlement_no_11_novembre_2021

14. MISE À JOUR ANNUELLE DU PLAN DÉCENNAL DES INVESTISSEMENTS D'INFRASTRUCTURE DE RECHERCHE (PDIR) DES COLLÈGES 2022-2032

Ce point est présenté par M. Charles Flageole. À la demande du ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI), le Cégep doit fournir la planification d'investissements d'infrastructure de recherche pour la période 2022-2032. Cet exercice est repris annuellement depuis quelques années. Le Cégep n'a pas de projets d'infrastructure de recherche en dehors de ceux déposés par ses gestionnaires de CCTT (CIRADD, Merinov et Nergica).

Cette année, il n'y a que Nergica et Merinov qui ont présenté des projets. Le résumé des projets peut être consulté en fichier joint ainsi que les fiches-projets déposées par les deux organismes. Chaque projet reçoit un ordre de priorité propre à chaque CCTT.

La majorité des projets demeurent au stade d'intention. Dans ce contexte, le plan de financement de ces projets n'est pas finalisé et demandera du travail important pour y arriver. Plusieurs démarches sont entamées dans chaque CCTT selon le degré d'importance.

Étant donné qu'il s'agit d'une planification et d'intentions de projets reliées aux besoins des deux CCTT, nous recommandons d'adopter le PDIR. À noter que le dépôt de cette planification n'implique aucun engagement financier de la part du Cégep.

Considérant la demande du ministère de l'Économie et de l'Innovation de fournir une planification des infrastructures de recherche de 2022 à 2032 ;

Considérant le choix des projets qui ont fait l'objet d'analyses par les équipes du Cégep et par le gestionnaire du CCTT des pêches et de l'aquaculture (Merinov) et par le gestionnaire du CCTT en énergies renouvelables (Nergica) ;

Sur une proposition de France Côté, appuyée par Guillaume Chassé, il est résolu :

D'approuver le Plan décennal des investissements d'infrastructure de recherche 2022-2032 du Cégep de la Gaspésie et des Îles tel qu'il a été déposé.

Résolution CA-2122-33

Fichiers joints : Demande_PDIR_2022-2032_MEI, Resume_PDIR_2022-2032 et
Fiches_Projets_CGI_PDIR

15. DÉPÔT D'UNE DEMANDE POUR L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES ET PARC MOBILE POUR LE CCTT DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE

Le Cégep souhaite déposer une demande de financement au programme de soutien aux organisations en recherche et innovation du ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) pour le CCTT des pêches et de l'aquaculture.

Le CCTT des pêches et de l'aquaculture ne possède actuellement que peu d'équipements scientifiques spécialisés. Plusieurs équipements utilisés durant les dernières années appartiennent au ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Aquaculture (MAPAQ) et sont désuets ou ne répondent plus aux besoins des projets en cours ou en développement.

De plus, la réalisation des projets de recherche et d'innovation des trois secteurs du CCTT implique une mobilité efficace des professionnels qui y travaillent, tant sur la route qu'en mer. Étant consciencieux des potentiels impacts environnementaux de ses activités, qui sont réparties sur un grand territoire, le CCTT souhaite faire l'acquisition de matériel écoresponsable (véhicules hybrides, bornes de recharge, équipements nautiques adaptés, etc.).

Le coût total estimé du projet est de 4 320 499 \$ (plus ou moins 10 %). Une mise de fonds de 10 % (432 049 \$) est exigée par le MEI et sera entièrement assumée par Merinov.

Considérant que la demande est complète et que tous les documents nécessaires sont déposés par le gestionnaire du CCTT des pêches et de l'aquaculture (Merinov) ;

Considérant la résolution du conseil d'administration de Merinov (CA-2021-09-01) qui approuve le dépôt du projet, confirme l'engagement de Merinov à verser la mise de fonds requise et autorise la signature d'une entente de prêt à usage des équipements acquis ;

Sur une proposition de Joey Fugère, appuyée par Junlian Leblanc, il est résolu :

D'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom du conseil d'administration, tout document de demande d'aide financière pour le projet intitulé « Équipements scientifiques et parc mobile du CCTT des pêches et de l'aquaculture » au programme de soutien au financement d'infrastructures de recherche et d'innovation (PSO volet 4) du ministère de l'Économie et de l'Innovation.

D'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom du conseil d'administration, l'entente de prêt à usage d'équipements scientifiques et parc mobile entre Merinov et le Cégep de la Gaspésie et des Îles.

De désigner M. Charles Flageole, coordonnateur de la recherche et de l'innovation, à titre de gestionnaire et représentant du projet au Cégep de la Gaspésie et des Îles.

Résolution CA-2122-34

Fichier joint : Tableau_investissements_equipements_parc_mobile_CCTT

16. APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DU CCTT EN PRATIQUES SOCIALES NOVATRICES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

En ouverture de ce point, Charles Flageole informe le conseil que le rapport annuel d'activités du CCTT en énergies renouvelables sera présenté au conseil d'administration de Nergica le 3 décembre 2021. À la suite de cette rencontre, il est possible qu'un vote électronique soit transmis aux membres du conseil d'administration du Cégep.

Il présente ensuite les informations concernant le CCTT en pratiques sociales novatrices en développement durable. Dans sa reddition de compte avec le ministère de l'Enseignement supérieur et selon l'entente de gestion avec le Cégep, le CIRADD, gestionnaire du CCTT en pratiques sociales novatrices en développement durable, doit remettre le rapport annuel des activités au 1^{er} décembre de chaque année. De plus, le CIRADD a produit des états financiers vérifiés tels que l'exige le ministère pour une personne morale à qui est confiée la gestion d'un CCTT. Le comité de suivi des CCTT a analysé les documents lors de sa rencontre du 15 novembre 2021.

Considérant la recommandation favorable du comité de suivi des CCTT à sa rencontre du 15 novembre 2021 ;

Considérant l'obligation du conseil d'administration du Cégep d'approuver le rapport annuel d'activités d'un CCTT ;

Sur une proposition de Lisandre G.-Solomon, appuyée par France Côté, il est résolu :

D'approuver le rapport annuel d'activités 2020-2021 du CCTT en pratiques sociales novatrices en développement durable dont la gestion est assurée par le CIRADD.

Résolution CA-2122-35

Fichiers joints : CIRADD_2020-2021_rapport_annuel, CIRADD_2020-2021_etats_financiers, CIRADD_Elements_Contexte

17. APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DU CCTT DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE

Dans sa reddition de compte avec le ministère de l'Enseignement supérieur et selon l'entente de gestion avec le Cégep, Merinov, gestionnaire du CCTT des pêches et de l'aquaculture, doit remettre le rapport annuel des activités au 1^{er} décembre de chaque année. De plus, Merinov a produit des états financiers vérifiés tels que l'exige le ministère pour une personne morale à qui est confiée la gestion d'un CCTT. Le comité de suivi des CCTT a analysé les documents lors de sa rencontre du 15 novembre 2021.

Considérant la recommandation favorable du comité de suivi des CCTT à sa rencontre du 15 novembre 2021 ;

Considérant l'obligation du conseil d'administration du Cégep d'approuver le rapport annuel d'activités d'un CCTT ;

Sur une proposition de Junlian Leblanc, appuyée par Guillaume Chassé, il est résolu :

D'approuver le rapport annuel d'activités 2020-2021 du CCTT des pêches et de l'aquaculture dont la gestion est assurée par Merinov.

Résolution CA-2122-36

Fichiers joints : MERINOV_2020-2021_rapport_annuel, MERINOV_2020-2021_etats_financiers

18. NOMINATION D'UNE REPRÉSENTANTE OU D'UN REPRÉSENTANT DU CÉGEP AU CA DE LA FONDATION CORNÉLIUS-BROTHERTON

La directrice générale présente les éléments de contexte. À titre de rappel, la Fondation Cornélius-Brotherton a pour mission de faciliter l'accès à l'éducation postsecondaire pour les jeunes Gaspésiens et Madelinots. Au sein du conseil d'administration de la fondation, un siège est réservé à un membre du conseil d'administration du Cégep. M. Sylvain Vachon occupait ce poste, mais son mandat d'administrateur au conseil du Cégep a pris fin.

Le Cégep doit donc nommer un membre du conseil ou une personne qui le représente afin de siéger au conseil d'administration de la Fondation Cornélius-Brotherton. Si aucun membre du conseil n'est désigné, M. Sylvain Vachon a manifesté son intérêt à poursuivre son mandat et à représenter le conseil d'administration du Cégep.

Le vice-président questionne les membres à savoir si une personne est désireuse d'occuper ce siège. Aucun membre ne démontre son intérêt. La candidature de M. Vachon est donc proposée.

Considérant la nécessité de pourvoir le siège vacant réservé à une personne représentant le conseil d'administration du Cégep de la Gaspésie et des Îles au conseil d'administration de la Fondation Cornélius-Brotherton ;

Sur une proposition de France Côté, appuyée par Paul-André Bourque-Éloquin, il est résolu :

De nommer M. Sylvain Vachon à titre de représentant du conseil d'administration du Cégep de la Gaspésie et des Îles au conseil d'administration de la Fondation Cornélius-Brotherton.

Résolution CA-2122-37

19. CRÉATION DU COMITÉ SUR LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Ce point est présenté par la directrice générale. Lors de sa séance du 19 octobre 2021, le conseil d'administration a proposé de former un comité ad hoc afin de conseiller la direction générale tout au long du processus d'élaboration de la planification stratégique 2023-2028.

Le mandat, la composition et les pouvoirs du comité sont présentés. La durée du mandat est de janvier 2022 à décembre 2023.

Les membres sont invités à manifester leur intérêt à participer à ce comité qui sera composé de trois membres, avec un minimum de deux membres externes. La directrice générale est d'office membre du comité.

Le vice-président ouvre la période de mise en candidature pour les trois postes du comité.

Les personnes suivantes sont mises en candidature :

- Lisandre G.-Solomon propose Paul-André Bourque-Éloquin ;
- Junlian Leblanc propose sa candidature ;
- Yolaïne Arseneau propose Joey Fugère ;
- Guillaume Chassé propose Antonio J. Blouin.

Le vice-président confirme la fermeture de la période de mise en candidature :

- Paul-André Bourque-Éloquin refuse le poste ;
- Junlian Leblanc accepte le poste ;
- Joey Fugère accepte le poste ;
- Antonio J. Blouin accepte le poste.

Considérant la nécessité d'amorcer le processus de renouvellement de la planification stratégique 2023-2028 ;

Considérant la volonté du conseil d'administration de former un comité ad hoc responsable de conseiller la direction générale dans le processus d'élaboration de la planification ;

Sur une proposition de Paul-André Bourque-Éloquin, appuyée par Junlian Leblanc, il est résolu :

De créer un comité ad hoc sur la planification stratégique 2023-2028, dont le mandat s'échelonne de janvier 2022 à décembre 2023.

De nommer les personnes suivantes pour y siéger : Junlian Leblanc, Joey Fugère et Antonio J. Blouin.

Résolution CA-2122-38

Fichier joint : Mandat_Comite_Planification_Strategique_2023-2028

20. PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LA VÉRIFICATION D'ABSENCE D'EMPÊCHEMENTS

La directrice générale présente ce point. La vérification des empêchements (ex. : antécédents judiciaires) est une exigence pour les étudiantes et étudiants de l'AEC en *Techniques d'éducation à l'enfance* du campus de Montréal. Un protocole d'entente avec le Service de police de la ville de Montréal (SPVM) permet à deux personnes désignées (une personne responsable et une personne substitut) d'authentifier les documents et de les transmettre au SPVM au nom de l'étudiante ou de l'étudiant. Ce protocole facilite les démarches pour la communauté étudiante.

La présente vise à remplacer la personne substitut (qui n'est plus employée du Cégep) par M^{me} Geneviève Beauséjour, directrice des activités d'enseignement au campus de Montréal.

Considérant la nécessité de mettre à jour le protocole d'entente pour la vérification d'absence d'empêchements avec le Service de police de la ville de Montréal ;

Considérant que le protocole doit être accompagné d'une résolution du conseil d'administration ;

Sur une proposition de Jean-Michel Côté, appuyée par Joey Fugère, il est résolu :

De mettre à jour le protocole d'entente pour la vérification d'absence d'empêchements entre le Service de police du Grand Montréal et le Cégep de la Gaspésie et des Îles en remplaçant la substitut, M^{me} Marie-Élaine Dontigny-Morin, par M^{me} Geneviève Beauséjour.

Résolution CA-2122-39

21. REPRÉSENTATION DU CÉGEP AU CA DE MERINOV

La directrice générale présente ce point. L'objectif est, dans un premier temps, de définir le profil de la personne idéale pour représenter le Cégep au conseil d'administration de Merinov et, dans un deuxième temps, de nommer cette personne.

À titre de rappel, en janvier 2019, le conseil a désigné M. Laurent Millot comme représentant du Cégep au conseil d'administration de Merinov. Le 22 juin 2021, M. Millot a avisé les membres du conseil d'administration de Merinov et le Cégep qu'il terminait son mandat d'administrateur. Depuis, Merinov a transmis au Cégep un cadre de référence sur sa gouvernance. L'objectif de ce document est d'identifier des stratégies pour recruter des administrateurs motivés, compétents et loyaux et de former un conseil diversifié. Selon ces lignes directrices, le Cégep transmettrait à Merinov deux candidatures potentielles et, pour répondre à l'objectif de diversification du CA, ces candidatures seraient idéalement des femmes ou des personnes âgées de moins de 50 ans. Le choix final parmi les deux candidatures reviendrait à Merinov.

À la suite de la démission de M. Millot, le poste est vacant. Les membres du conseil conviennent des éléments suivants :

- On ne souhaite pas que le siège reste vacant ;
- Le conseil d'administration du Cégep est souverain pour décider du profil de la personne qu'il désignera ;
- La possibilité que la directrice générale soit désignée est intéressante étant donné sa connaissance du dossier, ses connaissances en gouvernance et le contact direct qu'elle aurait avec le CA de Merinov.

L'échange permet également de convenir qu'il sera nécessaire d'avoir, lors d'un prochain CA, une discussion en profondeur sur la suite des collaborations avec Merinov.

Considérant la nécessité de pourvoir le siège vacant réservé au Cégep de la Gaspésie et des Îles au conseil d'administration de Merinov ;

Considérant l'expérience en gouvernance et l'implication de la directrice générale du Cégep de la Gaspésie et des Îles dans les collaborations avec Merinov ;

Sur une proposition de Guillaume Chassé, appuyée par Lisandre G.-Solomon, il est résolu :

De déléguer la directrice générale, M^{me} Yolaine Arseneau, afin de représenter le Cégep de la Gaspésie et des Îles au conseil d'administration de Merinov.

Résolution CA-2122-40

22. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'a été reçue.

23. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 19 OCTOBRE 2021

Le procès-verbal est déposé à titre informatif.

Fichier joint : Procès-verbal_CE_2021-10-19

24. INFORMATION DU PRÉSIDENT

Le président étant absent, ce point est reporté en février 2022.

25. INFORMATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

La directrice générale transmet les points d'information suivants :

Visite des campus

La directrice générale a visité, dans les dernières semaines, les campus : des Îles-de-la-Madeleine et de Montréal ainsi que l'ÉPAQ. La vie étudiante se déroule généralement bien dans tous les campus, les mesures sanitaires sont respectées et il n'y a pas de cas de COVID-19. De façon générale, la reprise des activités de la vie étudiante est nommée comme étant une nette amélioration par rapport à l'an dernier.

À noter que l'ÉPAQ va souligner son 75^e anniversaire en 2022-2023.

Congrès de la fédération et AGA

Après avoir participé au congrès et à l'AGA de la Fédération des cégeps, la directrice générale a été nommée au comité d'audit de la Fédération. Elle siège également à la table de travail sur le financement des centres d'études collégiales.

Fichiers joints : Federation_Rapport_annuel_2021 et Federation_plan_travail_2021-2022

Mission en Afrique de l'Ouest

Les missions à l'international reprennent dans le réseau collégial. Les missions de recrutement ont d'ailleurs recommencé au Cégep. Dans le contexte de la pandémie, les membres du personnel sont libres de décider s'ils veulent ou non participer à une mission.

En plus des missions de recrutement, deux missions sont planifiées en janvier 2022 afin de resserrer les liens avec des partenaires et de développer de nouveaux projets de coopération :

- Sénégal : visite des installations des projets et rencontre des équipes de travail par la direction générale, la direction des ressources humaines et la direction de la formation continue.
- Tunisie : visite des projets de collaboration et des partenaires par une équipe de professionnels de Groupe Collegia.

Le conseil d'administration donne son aval à ces deux missions, ce qui permettra aux équipes d'entreprendre les démarches liées aux assurances et à la vaccination.

26. INFORMATION DU DIRECTEUR DES ÉTUDES

Le directeur des études transmet les points d'information suivants :

Session d'hiver 2022

Du point de vue sanitaire, la session d'hiver 2022 est planifiée de la même façon que celle de l'automne 2021. La Direction de la santé publique prévoit que la situation pandémique devrait graduellement s'améliorer. On croit que la situation sera graduellement considérée comme une situation endémique. Ceci a pour conséquence que la gestion de la situation sanitaire sera de plus en plus la responsabilité des établissements d'enseignement. Le Cégep continuera de s'adapter à l'évolution de la situation.

Enfin, en fonction des informations que nous avons actuellement, il est envisageable que les galas étudiants prévus en mai 2022 soient en présence dans les campus.

Mentions d'honneur de l'AQPC de 2020 et 2021

Les mentions d'honneur sont habituellement remises aux enseignantes et enseignants lors du colloque annuel de l'Association québécoise de pédagogie collégiale (AQPC), activité qui n'a pas été tenue durant la pandémie. Une activité de reconnaissance pour les lauréats des années 2020 et 2021 a eu lieu le 13 novembre dernier à Québec. Pour le Cégep de la Gaspésie et des Îles, les prix ont été remis à M. Luc Bélanger (2020) et Mme Lisandre G.-Solomon (2021).

L'AQPC a également remis les deux prix collectifs suivants dans le contexte de la gestion de la pandémie :

- Prix Gérard-Sigouin 2020 et 2021 : remis à l'ensemble du corps professoral du collégial pour leur contribution remarquable au développement, au soutien et à l'évolution de la pédagogie.
- Prix vecteur pédagogique 2020 et 2021 : remis à l'ensemble des conseillères et conseillers pédagogiques du collégial. Ce prix souligne le soutien, l'orientation et l'accompagnement exceptionnel du corps professoral et des équipes de direction dans leur cheminement vers l'innovation pédagogique ou technopédagogique, le succès des étudiants et le développement de programmes d'études enrichissants et stimulants.

27. DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2020-2021 DU COMITÉ D'ÉTHIQUE ET DE LA RECHERCHE

La présidente du comité d'éthique de la recherche (CER) du Cégep, M^{me} Aimie Forbes, présente ce point. Elle souligne que M. Éric Labbé a agi à titre de président du comité pendant une partie de l'année 2020-2021.

Le CER a été formé officiellement le 11 mai 2014 à la suite de la résolution du conseil d'administration. En effet, lors de sa réunion du 24 janvier 2013, le conseil a adopté la Politique sur l'éthique de la recherche avec les êtres humains et l'attestation de conformité de celle-ci auprès du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG).

La première réunion du CER s'est tenue le 26 mai 2014. L'année 2020-2021 constitue ainsi la septième année complète de fonctionnement du Comité. La mission du CER est de s'assurer que toute la recherche avec des participants humains se déroule conformément aux principes éthiques énoncés dans la Politique sur l'éthique de la recherche avec les êtres humains.

Le 14 octobre dernier, le CER a approuvé le rapport annuel faisant état des activités pour l'année 2020-2021 (voir document joint).

La présidente du comité présente les faits saillants du rapport 2020-2021.

Fichier joint : CER_Rapport_annuel_2020-2021

28. SUIVI DES TRAVAUX DES COMITÉS DU CA

La directrice générale informe les membres des dates où ont eu lieu les rencontres des différents comités du CA :

- Comité d'audit et des finances : 22 octobre et 23 novembre 2021
- Comité des ressources humaines : 14 et 26 octobre 2021 (évaluation de la directrice générale)
- Comité de suivi des CCTT : 15 novembre 2021 (voir compte rendu)
- Comité de recours : 22 novembre 2021

Fichier joint : Compte_rendu_comité_suivi_CCTT_2021-11-15

29. SUIVI DES TRAVAUX À LA RÉSIDENCE ÉTUDIANTE

La directrice générale présente les plus récentes informations concernant les travaux à la résidence étudiante. L'installation de la brique est terminée. Les fenêtres et les finitions intérieures sont terminées. L'isolation de la partie Z est terminée, il reste l'isolation d'une partie du pavillon W et Y à finaliser. L'installation de la tôle sur les couvertures et sur les murs est commencée.

L'inauguration des résidences a eu lieu le 29 octobre dernier; une conférence de presse a été organisée dans le salon des résidents en compagnie de quatre journalistes. Trois autres médias ont également couvert l'inauguration après l'événement. Les médias et invités ont visité le nouveau pavillon. Les nouvelles installations se veulent modernes et chaleureuses. Après avoir visité deux chambres (une double et une simple), les personnes ont pu découvrir la cuisine commune, l'atelier de menuiserie (doté d'un mur coupe-feu), les salles de bains, ainsi que l'extérieur du bâtiment. Une belle couverture médiatique a suivi l'événement.

30. SUIVI DU CAMPUS DE MONTRÉAL

M^{me} Geneviève Beauséjour, directrice des activités d'enseignement au campus de Montréal, présente les plus récentes informations au sujet du campus.

- Le traitement des demandes de permis d'études a repris auprès d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. Voici les informations les plus récentes :

Aucune réponse	38 (-28)
Refus	82 (+22)
Approuvé A20 et H21	42 (+13)

- Depuis la dernière séance du conseil d'administration, le campus a reçu 29 nouvelles demandes d'admission pour l'hiver 2022 (189 au total);
- Seulement 3 étudiants ont transmis des documents valides. Les équipes du campus sont à pied d'œuvre pour inviter les étudiants à transmettre leurs documents;
- Le personnel du campus de Montréal travaille à mettre sur pied une cohorte d'étudiants à distance pour le programme de *Techniques d'éducation à l'enfance* pour des étudiants de populations anglophones non desservies actuellement (Îles-de-la-Madeleine, Côte-Nord, etc.).

31. SUIVI DES ACTIVITÉS À L'INTERNATIONAL

M. Sylvain Vachon présente les plus récentes informations au sujet des projets à l'international.

APOCEB

- Afin d'assurer la conformité dans la gestion des fonds, les agents financiers des partenaires du projet ont reçu une formation ;
- La situation politique s'est stabilisée en Guinée-Conakry, particulièrement dans les zones où les projets se déroulent. Le déploiement des équipes peut se faire de manière sécuritaire ;
- Un forum réunissant les intervenants des quatre pays va se dérouler en Guinée-Bissau en janvier 2022.

GEFI

- Les bâtiments préfabriqués sont arrivés par conteneurs au port de Dakar (Sénégal). Le dédouanement du matériel pour les acheminer dans les îles du delta du Saloum est complexe, mais des solutions sont explorées ;
- Les étudiantes et étudiants de l'AEC en *Gestion des eaux* du Cégep de Rivière-du-Loup seront mis à contribution dans un projet à venir.

ORA

- Ce projet est plus complexe du point de vue financier et demande davantage de suivis ;
- Une équipe de suivi scientifique du projet a été mise en place en collaboration avec des enseignants universitaires et de l'ÉPAQ.

Bureau de Dakar

- Les travaux pour harmoniser les pratiques des services administratifs du Cégep avec les équipes de Dakar se poursuivent ;
- La direction des études travaille à des projets de mobilité étudiante et enseignante ;
- Des travaux sont en cours avec la Fédération des cégeps sur le devoir de diligence.

Projets en développement

- Des projets avec Affaires mondiales Canada sont en développement pour assurer la pérennité du bureau de Dakar et la présence du Cégep en Afrique de l'Ouest.

Fichier joint : Synthèse_Projets_International_2021-11-24

32. QUESTIONS DIVERSES

Dépôt obligatoire pour les clés à la résidence du Cégep

Le sujet est présenté par Louis-Thomas Roy. Lors de la prise de possession des clés d'une résidence du Cégep, un dépôt de 60 \$ est exigé. Cette pratique serait illégale du point de vue de la Régie du logement.

Un échange avec la personne responsable des résidences a permis d'avoir quelques précisions : le dépôt serait exigé afin d'inciter les résidentes et résidents à remettre leur clé à leur départ afin d'éviter d'avoir des clés en circulation et ainsi prévenir les violences à caractère sexuel. La pratique étant toutefois illégale, une réflexion est en cours afin de trouver une solution de rechange. Un suivi sera effectué à l'association étudiante.

Nouvelle position de l'association étudiante de Gaspé

Le sujet est présenté par Louis-Thomas Roy. Il informe le conseil d'une position prise par l'Association étudiante lors de son assemblée générale concernant la présence des Forces armées canadiennes aux portes ouvertes des universités. Du point de vue de l'Association étudiante, la façon de communiquer avec les étudiants par les représentants des Forces armées canadiennes manquerait de clarté et de transparence.

Il est suggéré d'avoir un échange avec la personne responsable de ce dossier à l'Association étudiante afin d'obtenir de plus amples informations.

33. DATE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

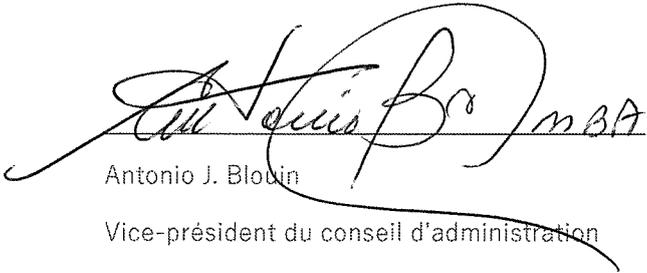
La prochaine assemblée ordinaire aura lieu le 2 février 2022.

Une séance optionnelle est prévue le 15 décembre 2021. Une décision sera prise dans la première semaine de décembre à savoir si la séance sera annulée ou maintenue.

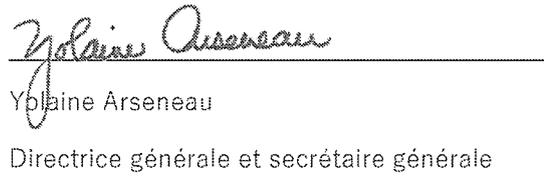
34. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de Lisandre G.-Solomon, appuyée par Paul-André Bourque-Éloquin, le vice-président lève la séance à 18 h 30.

SIGNATURES



Antonio J. Blouin
Vice-président du conseil d'administration



Yveline Arseneau
Directrice générale et secrétaire générale